1 – OBJET

Ce document définit les exigences qualité générales applicables aux fournisseurs de la société « EMKA ELECTRONIQUE ».

2 – DOMAINE D'APPLICATION

Ces exigences sont applicables à tous les fournisseurs lorsque ce document est mentionné sur la commande d'achats de la société emka ELECTRONIQUE.

Exigences en plus pour les prestataires du secteur aéronautique :

NF EN 9163 : Série aérospatiale - Exigences relatives au certificat de conformité

EN-10204 : Produits métalliques - Types de documents de contrôle

3 – DOCUMENT DE REFERENCE

ISO-9001, Systèmes de Management de la Qualité.

ISO-13485, Systèmes de Management de la Qualité applicables aux dispositifs médicaux.

EN-9100 : Systèmes de Management de la Qualité applicable aux secteurs de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense.

EN-9120 : Systèmes de Management de la Qualité – Exigences pour les distributeurs de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense.

4 – TERMINOLOGIE

Produits : Matériels (équipements, pièces, composants), produits issus de processus à caractère continu (matières premières, liquides, tôles, fils, …) logiciels (programmes, données), services (transport,…).

Fournisseur : Organisme (fabricant, sous-traitant, revendeur, distributeur, réparateur) titulaire d'une commande ou d'un contrat d'achat.

Sous-traitant : Fournisseur réalisant un produit à partir d'un cahier des charges, d'un plan, d'une spécification technique de besoins et/ou d'un dossier de définition ou de fabrication de la société « EMKA ELECTRONIQUE », et titulaire d'une commande ou d'un contrat d'achat.
Aussi, Fournisseur réalisant une prestation sur une pièce fournie par emka ELECTRONIQUE. (Exemple Programmation, vernissage, …)

Revendeur : Fournisseur réalisant l'achat, le stockage et la vente de produits sans transformation et titulaire d'une commande ou d'un contrat d'achat de la société « EMKA ELECTRONIQUE». Dans le présent document, un fabricant assurant la revente de ses produits suivant un catalogue est considéré comme un revendeur.

Réparateur : Fournisseur réalisant des opérations sur des produits fournis par la société « EMKA ELECTRONIQUE » et titulaire d'une commande ou d'un contrat d'achat de la société « EMKA ELECTRONIQUE ».

Sous-contractant : Organisme qui fournit un produit au fournisseur titulaire d'une commande ou d'un contrat d'achat de la société « EMKA ELECTRONIQUE ».

Procédés spéciaux : Procédés dont les résultats ne peuvent pas être entièrement vérifiés par un contrôle ou un essai et/ou pour lesquels des déficiences peuvent apparaître qu'après utilisation du produit.

COFREND/COSAC : COmité **FR**ançais pour les **E**ssais **N**on-**D**estructifs / **CO**mité **S**ectoriel **A**éronautique **C**ertification.

5 – OBLIGATIONS et RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur doit livrer des produits conformes aux exigences techniques et aux clauses stipulées sur la commande de la société emka ELECTRONIQUE.
Le fournisseur est responsable de la qualité du produit livré.
Les contrôles et mesures permettant de valider la conformité du produit doivent être effectués par le fournisseur, il est en délégation de contrôle. Emka ELECTRONIQUE effectue uniquement un contrôle de la référence, de la quantité et d'aspect à la discrétion d'emka ELECTRONIQUE.
Le fournisseur doit vérifier qu'il possède tous les documents nécessaires à la livraison du produit spécifié sur la commande. Dans le cas où il ne détient pas les documents au bon indice il doit impérativement les demander à son correspondant emka ELECTRONIQUE.
Tout changement important au sein de l'organisation du fournisseur doit être signalé à la société « EMKA ELECTRONIQUE ». (Exemple : changement de lieu de fabrication, changement de Dirigeant, …).

Le fournisseur s'engage à communiquer à la société « EMKA ELECTRONIQUE », dès qu'il en a connaissance, les avis d'obsolescence et de modification des produits commandés.

Aucune modification des caractéristiques physiques ou fonctionnelles, en particulier changement de composant, de matière, de procédé de fabrication imposé, ou de procédé de contrôle imposé, ne peut être introduite par le fournisseur sur les produits de définition de la société « EMKA ELECTRONIQUE » sans l'accord écrit préalable des Services Qualité et/ou Techniques des sociétés « EMKA ELECTRONIQUE ».

Lorsque la définition du produit relève du fournisseur, celui-ci s'engage à signaler, toute modification des caractéristiques du produit ainsi que toute modification du procédé de fabrication pouvant avoir un impact sur ces caractéristiques.

.

La fourniture par la société « EMKA ELECTRONIQUE » d'outillages, de documents de fabrication, de moyens de contrôle ne dégage pas le fournisseur de sa responsabilité quant à la conformité de la fourniture.

Le fournisseur s'engage à signaler à la société « EMKA ELECTRONIQUE », dès qu'il en a connaissance tous les évènements ou anomalies susceptibles de remettre en cause la date de livraison contractuelle et/ou la conformité de la fourniture.

En cas de retour de produits non-conformes, le fournisseur s'engage à nous communiquer à réception des pièces, sous 48h, un délai de livraison de nouveaux produits conformes.

La société « EMKA ELECTRONIQUE » se réserve le droit de facturer tout ou partie des coûts de non-qualité résultant d'une non-conformité imputable au fournisseur (tri, retouche…).

6 – SURVEILLANCE DU FOURNISSEUR PAR LA SOCIETE « EMKA ELECTRONIQUE »

Les représentants de la société « EMKA ELECTRONIQUE », éventuellement accompagnés de tierces personnes (consultant, expert, …) sont autorisés à effectuer des audits ou des actions de surveillance chez le fournisseur afin de vérifier:

- la conformité du système qualité du fournisseur par rapport aux exigences du présent document,
- les conditions d'exécution de la commande,
- les dispositions mises en place suite aux actions correctives demandées.

La société « EMKA ELECTRONIQUE » se réserve le droit de vérifier dans les locaux du fournisseur (et éventuellement de ses sous-contractants) que le produit est conforme aux exigences spécifiées par la commande.

7 – SURVEILLANCE DU FOURNISSEUR PAR LES CLIENTS et/ou SERVICES OFFICIELS

En fonction de la nature du produit ou prestations commandées, les clients d'emka ELECTRONIQUE et/ou les Services Officiels sont susceptibles d'exercer une surveillance chez le fournisseur sur l'ensemble des opérations liées à l'exécution de la commande.
Le fournisseur et ses sous-contractants éventuels, doivent assurer à leurs représentants le libre accès à leurs installations, à tout document lié à la réalisation de la commande et toute facilité leur permettant de remplir leur mission.

8 – SYSTEME QUALITE DU FOURNISSEUR

8.1 – GENERALITES

Le fournisseur doit mettre en place un Système Qualité cohérent, adapté aux produits qu'il conçoit, fabrique ou vend à la société « EMKA ELECTRONIQUE » selon les référentiels applicables : ISO9001 – ISO13485 pour les dispositifs médicaux et EN-9100 pour les produits Aéronautiques et de la Défense.

8.2 – EXIGENCES COMPLEMENTAIRES

Les exigences complémentaires figurant sur la commande sont à prendre en compte en complément de celles qui figurent dans le présent document**.**

8.2.1 – REVUE DE CONTRAT

Le fournisseur doit pratiquer une revue de contrat / commande notamment pour garantir le délai de livraison et le respect de toutes les exigences client en s'assurant qu'il dispose des spécifications au bon indice.
Il devra impérativement renvoyer à emka ELECTRONQIUE un accusé de réception de commande confirmant le délai.
L'acceptation de la commande implique que le fournisseur reconnait disposer de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette commande et accepter toutes les exigences formulées par emka ELECTRONIQUE (Le présent document et les exigences, éventuelles, complémentaires spécifiées dans la commande).

8.2.2 – APPROVISIONNEMENTS

La société « EMKA ELECTRONIQUE » peut imposer des sources d'approvisionnement. Dans ce cas, les sources d'approvisionnement autorisées sont spécifiées sur la commande ou les documents appelés par la commande.

8.2.3 – CAS PARTICULIER D'APPROVISIONNEMENTS

Pour les approvisionnements de matières premières, le fournisseur doit respecter les conditions supplémentaires ci-après :
- les matières premières approvisionnées doivent être accompagnées de procès-verbaux d'analyse chimique et d'essais mécaniques conformément aux normes en vigueur,
- les matières premières doivent être identifiées et loties en magasin dès réception par le fournisseur.

Toute livraison de matière première pour laquelle les processus ci-dessus ne seraient pas respectés sera jugée non-conforme par la société « EMKA ELECTRONIQUE ».

8.2.4 – PRODUITS FOURNIS PAR LA SOCIETE « EMKA ELECTRONIQUE »

Applicable aux Fabricants et Sous-traitants :
La société « EMKA ELECTRONIQUE » se réserve le droit de remettre au fournisseur tout ou partie des approvisionnements nécessaires à la réalisation de la commande pour les pièces sur plan.
Dans ce cas le fournisseur reste responsable de réceptionner les produits livrés par emka ELCETRONIQUE comme tout autre produit approvisionné et de les protéger lors des stockages et manutention.
Le fournisseur s'engage à n'utiliser dans ce cas que ces approvisionnements, leur remplacement par tout autre équivalent ne pouvant se faire qu'avec l'accord écrit de la société « EMKA ELECTRONIQUE ». Il s'engage également à ne pas utiliser ces approvisionnements pour d'autres applications que pour celles qui ont été prévues.
La société « EMKA ELECTRONIQUE » peut fournir des moyens de fabrication et/ou des moyens de contrôle et de test dans le cadre de l'exécution de la commande. Ces moyens restent la propriété de la société « EMKA ELECTRONIQUE ».
Le fournisseur est tenu de les identifier, de les maintenir en état, et d'informer le Service Qualité, par écrit de toute usure ou détérioration.

8.2.5 – CONTRÔLE PREMIER ARTICLE

Applicable aux Fabricants et Sous-traitants :
Sur demande figurant sur la commande, un contrôle « premier article » peut être demandé lors de la première fabrication.
Par ailleurs, le fournisseur s'engage à effectuer un contrôle premier article dans les cas suivants :
- **après une interruption de fabrication supérieure à 12 mois,**
- **après une modification ou changement important du process de fabrication,**
- **lors d'un changement de source d'approvisionnement,**
- **lors d'un changement de lieu de fabrication,**

Le(s) premier(s) article(s) et les relevés de contrôles associés seront fournis à emka ELECTRONIQUE.

8.2.6 – NON CONFORMITES et ACTIONS CORRECTIVES

Lorsque des non-conformités sont détectés par emka ELECTRONIQUE, elles sont signalées aux fournisseurs, ainsi que le traitement qui leur est appliqué (retour, réparations, dérogations, …).
Le fournisseur doit confirmer sous 48h son acceptation du traitement signalé et des éventuels couts de non-qualité à sa charge.
Dans le cas où emka ELECTRONIQUE demande au fournisseur la mise en place d'actions correctives et/ou préventives, le fournisseur s'engage à procurer, sous quinzaine, un plan d'actions comportant une analyse des causes et les dispositions de suppression de celles-ci et ainsi que le délai de la prochaine livraison sécurisée.

8.2.7 – CONDITIONNEMENT, PRESERVATION ET LIVRAISON

Le fournisseur doit mettre en œuvre des moyens de conditionnement et de transport qui garantissent l'intégrité du produit et de ses marquages jusqu'à la livraison.

<u>Livraison de fournitures à durée de vie limitée :</u>
Pour les produits à durée de vie limitée (graisse, peinture, vernis, colles, PCB, etc), la durée de vie, ou la date de péremption, et la date de fabrication doivent être clairement indiquées sur les emballages correspondants.
Afin de pouvoir bénéficier d'un temps d'utilisation suffisant, la durée de vie des produits doit être, à la date de livraison, au moins égale à 80% de la durée de vie maximale.
Toute non-conformité à cette exigence doit faire l'objet d'une dérogation acceptée par emka

8.2.8 – ARCHIVAGE DES DOCUMENTS

Ces dispositions s'appliquent systématiquement pour les dispositifs médicaux, produits aéronautiques et de défense.
Elles s'appliquent également sur demandes spécifiques d'emka ELECTRONIQUE sur d'autres produits.
En cas de fabrication sur plan, les documents relatifs à l'historique de fabrication du produit doivent être archivés (fiches suiveuses, fiches de postes, enregistrements des procédés spéciaux …) durant toute la durée de vie du produit.
Les documents relatifs à la qualité du produit doivent être archivés (rapport de contrôle, PV d'essais, rapports d'expertise, rapports de non-conformité, documents libératoires …) durant toute la durée de vie du produit.
Pour les composants électroniques, les numéros de lot des fabricants doivent être archivés de sorte que les livraisons faites à emka ELECTRONIQUE soient traçables par rapport à ces lotissements.

ATTENTION : Seules les versions informatiques sont maintenues à leur niveau de mise à jour.

8.2.9 – DOCUMENTS DE LIVRAISON

Pour les pièces sur plan :
- **Bon de livraison,**
- **Déclaration de Conformité à la commande.**

Pour les composants électroniques :
- **Bon de livraison,**

Eventuellement selon spécifications portées sur la commande :
- **Un procès-verbal d'essai ou un relevé de contrôle,**
- **Un certificat d'analyse matière,**
- **Les déclarations de conformité des traitements,**
- **Les documents spécifiques demandés par la société « EMKA ELECTRONIQUE »**

Ces documents doivent accompagner les fournitures auxquelles ils se rapportent.

8.2.10 – RÉGLEMENTATIONS

Le Fournisseur doit respecter les exigences réglementaires en vigueur, entre autres RoHS, REACH et celles relatives aux « Conflict Minerals Reporting Template ».
Pour les produits qui ne respecteraient pas les exigences des réglementations, le fournisseur doit informer et attendre la validation d'emka ELECTRONIQUE avant livraison. En cas d'accord, le fournisseur doit indiquer sur le bon de livraison les produits concernés et les valeurs des substances concernées.
Pour REACH, la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates sont disponibles sur le site de l'ECHA.

9 – EXIGENCES SPECIFIQUES AUX FOURNISSEURS DE PRODUITS AERONAUTIQUE ET /OU DE LA DEFENSE

Ce paragraphe est applicable si mentionné sur la ligne de commande des composants concernés.

Le fournisseur doit établir et maintenir un Système de management de la Qualité de types 9100 et/ou 9120 adaptés aux produits concernés par la commande.
Les caractéristiques clés doivent être identifiées, quantifiées et surveillées de façon appropriée pour assurer la fourniture à la société « EMKA ELECTRONIQUE » d'un produit conforme aux exigences spécifiées.
Les Services Officiels de Surveillance qui peuvent être amenés à effectuer des vérifications dans les locaux du fournisseur sont (selon le type de fourniture) :
- ***Le Service Qualité de la DGA (Délégation Générale pour l'Armement), pour les matériels militaires,***
- ***La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), ou un organisme agissant en son nom, pour les matériels de l'Aéronautique Civile.***
- ***…***

Le fournisseur s'engage à accepter ce type de vérification.
Le fournisseur doit répercuter à ses sous-contractants les exigences qualité du présent document qui les concernent ainsi que les exigences relatives aux caractéristiques clés et surveiller leur respect.
Les procédés spéciaux mis en œuvre doivent être identifiés et qualifiés.
Les opérations de contrôles non-destructifs doivent être conduites par du personnel qualifié.
La formalisation des rapports de contrôle première pièce doit être faite conformément à la norme EN9102, le document « revue 1er article » de la société « emka ELECTRONIQUE » peut être utilisé à cet effet (demande à effectuer auprès de votre correspondant).
Le fournisseur doit s'assurer que son personnel est sensibilisé à la conformité et à la sécurité du produit ainsi qu'à l'importance d'un comportement éthique.
Le fournisseur doit veiller à ce qu'aucune pièce de contrefaçon ne soit utilisée dans ses propres fabrications et/ou fournitures.

ATTENTION : Seules les versions informatiques sont maintenues à leur niveau de mise à jour.